

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2022/2728(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Critères d'évaluation du caractère modélisable des facteurs de risque dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes (IMA) et fréquence de cette évaluation en application de l'article 325 octoquinquagies, paragraphe 3, du Règlement sur les exigences de fonds propres	
Complétant <a href="#">2011/0202(COD)</a>	
Sujet	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.04 Banques et crédit	
2.50.05 Assurances, fonds de retraite	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		

Evénements clés			
14/06/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2022)03801</a>	
14/06/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
22/06/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/09/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2728(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/09341

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2022)03801</a>	14/06/2022	EC

